

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 juillet 2018

| | |
|---------------------------------------|---|
| Date de publication : 12 juillet 2018 | Délégués en exercice : 22 |
| Date de convocation : 25 juin 2018 | Nombre de délégués présents ou représentés : 13 |

Le 6 juillet 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Michel SIMON

M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Nicolas GAMACHE, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, Mme Séverine VACHON, M. Marc THEBAULT

Commission Transition énergétique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Commission Transition énergétique

Contexte

Afin de pouvoir mettre en place des groupes de travail transversaux en amont des instances et permettre de répondre aux enjeux de réflexions élargies que nécessitent certains sujets et dossiers, il a été convenu le principe de constitution de commissions thématiques.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de créer une Commission « Transition énergétique », qui conduira les réflexions liées notamment à la stratégie énergétique,
- de valider sa composition de la manière suivante :
 - Le président de la commission avis réglementaires,
 - La vice-présidente en charge de la culture et de la valorisation du patrimoine pour le lien avec les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et le Conseil Scientifique et Prospectif (CSP),
 - Les représentants des deux Régions chargées des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
 - Les représentants de chaque EPCI, porteur pour la plupart des « Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),
 - Un représentant des Chambres d'agriculture.

Seront invités aux travaux de la commission, autant que de besoin, un représentant des APNE, du CSP et les services de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PÉRIER

